

Chèque de soutien à la digitalisation

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Via des prestataires labellisés par la Région Grand-Est, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide à la digitalisation. Cette aide permet aux entreprises :

- d'optimiser leur organisation,
- d'adapter le design de l'offre,
- de déployer une stratégie de commercialisation et de communication.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les entreprises du territoire de la Région Grand Est.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'un chèque pouvant aller de 1 000 à 6 000 € d'aide à la digitalisation :

- 3 000 € au maximum en soutien à l'accompagnement à la digitalisation,
- 3 000 € au maximum en soutien à l'investissement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Après de quel organisme

La Région Grand Est en partenariat avec la CRCI et la CRMA, déploiera une solution régionale de prise de rendez-vous en ligne à disposition de tous les commerçants et les artisans du territoire, afin de faciliter leur transition vers le e-commerce.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**

1 Place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 15 68 67

Web : www.grandest.fr